

ANNEXE 8

TABLEAU EXPLICATIF SUR L'ACQUISITION DES HEURES CPF AU REGARD DES HEURES DIF REPRISES

Date d'entrée dans la fonction publique (ou emploi privé)	Calcul du DIF : (nb d'année x 20 h)	Droit acquis au titre du DIF (31/12/2016)	Calcul des heures acquises au titre du CPF en 2017	Droit acquis au titre du CPF au 31/12/2017 (si non consommation des heures)	Calcul des heures acquises titre du CPF au 31/12/2018 (si non consommation des heures)	Calcul des heures acquises titre du CPF au 31/12/2019 (si non consommation des heures)	Calcul des heures acquises au titre du CPF en 2020	Droit acquis au titre du CPF au 31/12/2021 (si non consommation des heures)
Avant le 01/01/2011	6 x 20 h	120 h	+ 12 h	132 h	+ 12 h	+ 6 h	+ 0 h	150 h
Le 01/01/2012	5 x 20 h	100 h	+ 24 h	124 h	+ 12 h	+ 12 h	+ 2 h	150 h
Le 01/01/2013	4 x 20 h	80 h	+ 24 h	104 h	+ 24 h	+ 12 h	+ 10 h	150 h
Le 01/01/2014	3 x 20 h	60 h	+ 24 h	84 h	+ 24 h	+ 24 h	+ 18 h	150 h
Le 01/01/2015	2 x 20 h	40 h	+ 24 h	64 h	+ 24 h	+ 24 h	+ 25 h	150 h
Le 01/01/2016	1 x 20 h	20 h	+ 24 h	44 h	+ 24 h	+ 24 h	+ 25 h	142 h
Le 01/01/2017	Sans objet	0 h	0 h	24 h	+ 24 h	+ 24 h	+ 25 h	122 h
Le 01/01/2018	Sans objet	0 h	0 h	0 h	24 h	+ 24 h	+ 25 h	98 h
Le 01/01/2019	Sans objet	0 h	0 h	0 h	0 h	+ 24 h	+ 25 h	74h
Le 01/01/2020	Sans objet	0 h	0 h	0 h	0 h	0h	+ 25 h	50 h
Le 01/01/201	Sans objet	0 h	0 h	0 h	0 h	0 h	0h	25 h